

Formation à la musicothérapie clinique



2025/2026

Site : <http://www.amb-musicotherapie.fr>

Association loi 1901 n° W212003949 Centre agréé n°26 21 02343 21
N° Siret : 490660826 00028 Code APE : 9499Z

AMB

Atelier de Musicothérapie de Bourgogne

FORMATION À LA MUSICOTHÉRAPIE CLINIQUE

CONTACT

Atelier de Musicothérapie de Bourgogne

Siège social

AMB

12, rue Georges Duhamel
21600 LONGVIC

Tél. 03 80 66 22 55

Port. 06 89 28 82 21

accueil@amb-musicotherapie.fr

Lieu de formation AMB Dijon

Parc Tertiaire des Grands Crus

60, avenue du 14 juillet,

Bât. J, RDC

21300 CHENOVE

AMB

Atelier de Musicothérapie de Bourgogne

SOMMAIRE

I-Présentation de l'Atelier de Musicothérapie de Bourgogne : p 4

1- Qui sommes-nous ?

2- Notre approche de la musicothérapie

II- Formation à la musicothérapie, certification et conditions d'accès : p 6

1- Certificat de Praticien en Musicothérapie Clinique

III- Conditions d'accueil et d'accompagnement des stagiaires : p 7

1- Lieu

2- Modalités et horaires

3- Contacts

4- Accès

5- Hébergement

IV- Programme de la formation longue: p 9

1- Objectifs de la formation

2- Durée et contenu

3- Moyens pédagogiques, techniques et encadrement

4- Moyens pour suivre l'exécution de la formation

V- Travail personnel et ressources : p 12

1- Bibliographie indispensable

2- Conférences et cours à distance

3- Société Française de Musicothérapie

VI- Conditions de validation : p 13

1- Certificat de Praticien en Musicothérapie Clinique

VII- Encadrement et formateurs : p 14

1- Encadrement

2- Comité pédagogique

3- Formateurs

4- Membres du comité d'honneur

VIII- Tarifs : p 17

1- Formation à la musicothérapie clinique

2- Formations thématiques et cours à distance

IX- Dates retenues 2025/2026 : p 18

1- Formation à la musicothérapie clinique

2- Formations thématiques et cours à distance

X- Chiffres et Statistiques : p 22

XI- Annexes : p 24

Fiche de pré-inscription

I-Présentation de l'Atelier de Musicothérapie de Bourgogne

1- Qui sommes-nous ?

L'Atelier de Musicothérapie de Bourgogne (AMB) est un organisme se destinant à la formation, à la recherche et au développement de la musicothérapie. La formation proposée se déroule dans le cadre de la formation continue.

Créé en 2006 par Patrick Berthelon, musicothérapeute, psychothérapeute et le docteur Joël Lereuil, Psychiatre, l'Atelier de Musicothérapie de Bourgogne (AMB) a développé un courant spécifique de la musicothérapie clinique psychodynamique. Inspiré par les travaux de Rolando Omar Benenson et de Gérard Ducourneau, empreint de l'école Palo Alto en sciences de la communication en psychologie et psycho-sociologie, ainsi que par les écrits du Docteur Guy Rosolato, l'Atelier de Musicothérapie de Bourgogne a formé de nombreux musicothérapeutes issus de France et de l'étranger à une approche théorico-clinique solide et une pratique thérapeutique professionnelle développée autour de l'articulation du verbal et du non verbal.

Nos missions

La formation à la musicothérapie au sein de l'AMB allie enseignements théoriques, expériences didactiques et mises en situation pratiques cliniques, en lien avec l'institution hospitalière, médicosociale et psychosociale, avec donc une spécificité clinique psychodynamique.

Un enseignement théorique du développement, fonctionnement des processus psychiques, des critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques, des théories constitutives de la psychopathologie, est assuré par très riche collège de formateurs (médecins, psychologues, psychopédagogues,) sous forme de cours magistraux, de conférences, d'études de cas et de mises en situation.

Cette formation « de terrain » qui a pour objectif de former des praticiens de la musicothérapie, a la particularité d'utiliser une pédagogie expérientielle propre au courant dont elle est issue. La spécificité clinique de l'AMB permet de se familiariser avec la pratique notamment autour de l'indication, du suivi et de l'évaluation. L'expérience didactique, clinique et pratique font de l'AMB une école à l'identité propre.

Des formations complémentaires et visioconférences sont aussi proposées aux professionnels désireux de se perfectionner dans le domaine de la musicothérapie et de ses apports dans le domaine du soin, de la relation et de la communication. (Voir le détail de l'offre AMB en fin de catalogue).

2- Notre approche de la musicothérapie

De l'intra-utérin au dernier souffle, nos expériences et notre vécu sonore sillonnent notre histoire d'engrammes signifiants. L'histoire du sujet est jalonnée de vibrations, de rythmes, d'intonations (prémises de la mélodie), de mélodies et de musique. Cet environnement sonore est enclin à fixer une mémoire psycho-affective.

La musicothérapie trouve ses racines dans le monde sonore qui constitue notre environnement : les bruits, les voix, les sons, le silence, le souffle, le mouvement. Il y a alors mise en acte et une recherche en direction de l'histoire du sujet, tant il est vrai que tous les éléments constitutifs de la musique ont un rapport avec cette histoire.

« La musicothérapie est une pratique de soin, d'aide, de soutien ou de rééducation qui consiste à prendre en charge des personnes présentant des difficultés de communication et/ou de relation. Il existe différentes techniques de musicothérapie, adaptées aux populations concernées : troubles psychoaffectifs, difficultés sociales ou comportementales, troubles sensoriels, physiques ou neurologiques. La musicothérapie s'appuie sur les liens étroits entre les éléments constitutifs de la musique, et l'histoire du sujet. Elle utilise la médiation sonore et/ou musicale afin d'ouvrir ou restaurer la communication et l'expression au sein de la relation dans le registre verbal et/ou non verbal »

Cette définition collégiale de la musicothérapie a été créée en 2010 sous la direction de P. Berthelon, alors président de la fédération Française de musicothérapie, dans le cadre de la rédaction de la fiche métier, et en collaboration avec les principaux acteurs et courants de la discipline. Cette définition, pourtant assez complète, ne permet cependant pas d'un premier abord, d'expliciter de façon pragmatique l'objet de cette pratique auprès des institutions et dans le cadre des projets de soins des établissements.

La commission pédagogique de l'Atelier de Musicothérapie de Bourgogne et le conseil scientifique de la Société Française de Musicothérapie ont travaillé longuement afin d'établir une définition courte qui puisse de manière efficace présenter l'objet de cette discipline. Ainsi, la définition suivante a-t-elle été officialisée :

« La musicothérapie est un traitement des troubles de la communication relationnelle et affective »

La formation proposée s'attache à faire découvrir les nombreuses applications qui peuvent en découler : périnatalité, gériatrie, psychiatrie, handicap, monde pédagogique...

Elle s'adresse à des professionnels qui désirent trouver une voie pour enrichir leur potentiel de travail.

1- Certificat de Praticien en Musicothérapie Clinique

Prérequis :

Il convient d'être titulaire d'une qualification dans l'un des domaines suivants : **éducatif, musique et enseignement, social, accompagnement, prévention et relation.**

Pour accéder à ce certificat, les candidats doivent également être titulaires du **Baccalauréat Général** ou équivalent.

Enfin, les candidats doivent **justifier d'une pratique musicale ou instrumentale.**

Le 1er module de formation complémentaire « 3 jours de sensibilisation à la musicothérapie » doit être effectué **avant le début de cette formation.**

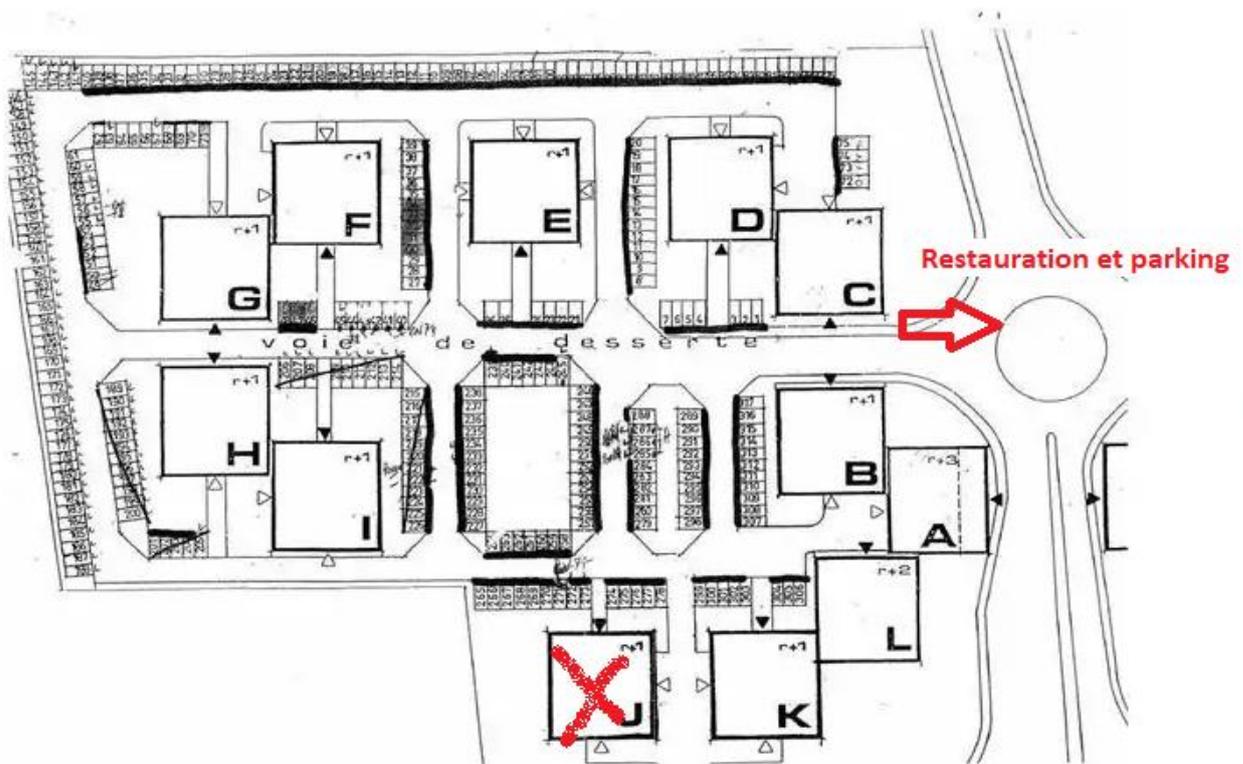
Une Validation par Expérience peut être accessible aux personnes justifiant d'une activité dans le domaine correspondant d'au moins 1 an.

Renseignements : coordination.pedagogie@amb-musicotherapie.fr

III- Conditions d'accueil et d'accompagnement des stagiaires

1-Lieu

Lieu de formation : Parc Tertiaire des Grands Crus - 60, avenue du 14 juillet - Bât. J, RDC - 21300 CHENOVE



2- Modalités et horaires

- La formation se déroule ainsi :
 - Module de sensibilisation de 3 jours
 - 10 sessions de cours d'une semaine chacune (35h) sur 2 ans
 - Un cursus de spécialisation de 107h sera à choisir par le stagiaire et sera réalisé entre la 1^{ère} année et la 3^{ème} année.
 - Module complémentaire de suivi personnalisé de 3 jours
 - 3 stages de 40h en immersion en 1^{ère} année
 - 3 stages de 40h avec musicothérapeute en 2^{ème} année
 - 1 stage de 90h terrain sur 6 mois minimum en 3^{ème} année. Des heures de préparations, réunions, et rédaction du mémoire seront à ajouter
- Les stagiaires sont accueillis du lundi 8h30, au vendredi 12h.
- Il est demandé une grande disponibilité des stagiaires durant chaque formation (amplitude horaire possible 8h30-12h30/ 14h-18h)
- Prévoir une tenue pratique.
- Un emploi du temps détaillé leur parvient 10 jours avant le début de chaque

session.

- Des points de restauration et parking se situent à proximité du lieu de formation (centre commercial à quelques mètres)

3- Accès

- Depuis la gare :
 - Tram T2 direction Chenôve : arrêt Foch gare -> arrêt Cité de la gastronomie
 - Bus L4 direction Marsannay Portes du sud : arrêt Cité de la gastronomie -> arrêt grands crus
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La référente handicap, Julie GEBEL est à votre disposition coordination.pedagogie@amb-musicotherapie.fr

4- Contacts

Pour toute demande de renseignement :

Merci de contacter le secrétariat accueil@amb-musicotherapie.fr

5- Hébergement

Les stagiaires doivent se loger par leurs propres moyens.

IV- Programme de formation

1- Objectifs de la formation

L'AMB propose ainsi une formation longue sur 3 ans, qui a pour objectif de former des praticiens de la musicothérapie clinique.

A l'issue de la formation, le musicothérapeute certifié aura acquis des compétences certaines et pourra répondre aux exigences de cette profession.

2- Durée

La formation sera d'une durée de 3 ans de cours répartis comme suit. La 3^{ème} année sera également consacrée à la réalisation du stage de projet professionnel et à l'écriture du mémoire.

1^{er} module : sensibilisation à la musicothérapie (21 h)	
1^{ère} année	
1^{er} cycle : 5 sessions de 35h (soit un total de 175 h)	
Session 1	Le corps, objet sonore
Session 2	La voix, identité sonore
Session 3	Enfance et développement
Session 4	Psychologie, psychopathologie et psychophysiologie
Session 5	Musicothérapie, handicap et polyhandicap - Examen 1
ThemAMB : 9 visioconférences de 3h à distance (27 h)	
CHOIX DES MODULES DE SPECIALISATION EN FIN DE 1^{ère} ANNEE	
2^{ème} année	
2^{ème} cycle : 5 sessions de 35h (soit un total de 175 h)	
Session 6	Musicothérapie et personnes âgées
Session 7	Le champs psychothérapeutique, aspects cliniques et théoriques
Session 8	Applications des techniques de musicothérapie
Session 9	Didactique/ Supervision, études de cas - Examen 2
Session 10	Didactique/ supervision - Examen 3
Spécialisation au choix (définie en fin de 1^{ère} année) : 3 modules de 3 jours (21h x 3 soit 63 h) – Examen à la fin de chaque module	
Choix 1	<u>Enfance et développement</u> (Chant prénatal ; Néonatalité ; petite enfance)
Choix 2	<u>Dépendance et handicap</u> (Soins palliatifs ; Musicothérapie réceptive ; Handicap et polyhandicap)
Atelier pratique au choix : voix, danse ou percussion (14 h)	
3^{ème} année	

2^{ème} module : suivi personnalisé de la pratique (21 heures)**ThemAMB** : supervision de 3h à distance**Volume horaire de formation réparti ainsi :**

-Enseignement théorique et clinique : 236 heures

-Analyse : 77 heures

-Musicothérapie et didactique : 186 heures

-Travail personnel : 5h/semaine sur 2 ans soit 520 heures

AU TOTAL 1019 heures de formation**Stages pratiques et professionnalisation**

Entre les sessions de formation, les stagiaires réaliseront différents stages. **Les stagiaires doivent faire seuls les démarches de recherche de terrain de stage.** Après un premier accord avec le professionnel qui le recevra, il devra fournir à l'institution : CV, lettre de motivation, convention de stage établie par l'AMB précisant les dates et horaires retenus.

1^{ère} année

Stages d'immersion en institution 120h

Population adulte (psychiatrie, gérontologie, psychosocial)	40h
Population présentant un handicap mental ou moteur	40h
Population de la petite enfance, enfance ou adolescence	40h

Chaque stage comprend 5h de rédaction.

Possibilité d'obtenir jusqu'à 3 dispenses sous réserve de présentation de justificatifs d'exercice ou de stage avec 3 lieux/publics différents.

2^{ème} année

Stages de professionnalisation avec musicothérapeute certifié 120h

Population adulte ou âgée	40h
Population de la petite enfance, enfance ou adolescence	40h
Population au choix	40h

Chaque stage comprend 5h de rédaction

Pas de dispenses possibles

3^{ème} année

Stage projet professionnel de 530h comprenant

Séances de musicothérapie en institution (4h de séances sur 22 semaines = 6 mois)	90h
Mise en place, réunions, préparations (5h/semaine sur 25 semaines)	125h
Recherche, rédaction du mémoire (6h/semaine sur 52 semaines)	312h

770 heures de stages pratiques en institutions évalués et soumis à validation :

Chaque stage fera l'objet d'une évaluation :

-du terrain**-d'un rapport de stage de 2 à 4 pages** sous forme de compte-rendu (hors projet professionnel, celui-ci correspondant au mémoire), écrit par le stagiaire qui devra être soumis à son maître de stage sous 30 jours maximum après son dernier jour de stage.

3- Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Au cours des sessions, le travail est effectué selon différentes techniques :

- ateliers pratiques
- mises en situations didactiques
- cours théoriques (les supports de cours sont transmis aux étudiants en amont des sessions)
- exposés cliniques
- verbalisations

La salle de formation se situe au sein du centre hospitalier La Chartreuse à Dijon. Elle dispose d'un grand espace permettant les mises en situations.

Un espace documentation est à disposition des stagiaires.

Matériel :

- instrumentarium
- paper board
- outils audio
- outils vidéo

La formation répond à un cadre rigoureux permettant d'attester de l'assiduité de chacun :

- Fiches d'émargement des stagiaires
- Délivrance d'attestations de présence à chaque session
- Validation des examens passés en session 5, 9 et 10
- Conventions de stages et fiche d'évaluation validées par Maître de stage

En cas d'absence exceptionnelle, le stagiaire est tenu de faire une demande d'autorisation d'absence écrite et de remplir le document prévu à cet effet (document type en fin de livret) et le transmettre par mail au secrétariat ainsi qu'à la coordinatrice.

La formation est assurée par de nombreux professionnels spécialisés dans le domaine du soin ou de la musique. Leurs qualifications sont décrites ci-dessous.

4- Moyens pour suivre l'exécution de la formation

- Supports de cours de chaque formateur envoyé avant chaque session
- Envoi d'un compte-rendu résumant l'essentiel du contenu de la session de formation
- Questionnaire « satisfaction » anonyme en fin de chaque session nous permettant de suivre au plus près le bon déroulement de la formation.

V-Travail personnel et ressources

Entre chaque session, il est demandé un travail personnel d'approfondissement des cours (environ 5h par semaine).

De plus, différents moyens sont mis à votre disposition pour enrichir vos cours et vos connaissances.

1- Bibliographie indispensable

L'AMB en partenariat avec les Editions du Non Verbal vous propose un large choix bibliographique afin d'accompagner votre travail de recherche. Vous pouvez consulter notre bibliographie en ligne et commander des ouvrages sur notre site : www.amb-musicotherapie.fr

Ainsi entre chaque session, il vous est demandé de lire au moins :

-2 ouvrages théoriques en lien avec la thématique développée en session (chaque formateur vous fournira sa propre bibliographie)

-2 « cahiers » des Editions du Non verbal au choix traitant de la musicothérapie sur le terrain.

2- Conférences

L'AMB propose régulièrement des débats et conférences animées par des personnalités du domaine de la musicothérapie, de la recherche et de la santé.

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre actualité !

3- Société Française de Musicothérapie

Les étudiants seront inscrits pour 2 ans sur le site de la Société Française de Musicothérapie centre de ressources, d'informations et de recherches, cela leur permettant d'accéder librement à de nombreuses données : fiches de cours, articles, cas cliniques, résumés d'ouvrages, interviews de musicothérapeutes, lieux de terrains de stages, actualités de la musicothérapie, événements, accès à des discussions spécifiques aux étudiants sur le forum...

VI-Conditions de validation

1- Certificat de Praticien en Musicothérapie Clinique

Pour obtenir le « Certificat de Praticien en Musicothérapie Clinique » le stagiaire doit :

1. Présenter les attestations de présence délivrées à la fin de chaque session y compris lors des 2 modules complémentaires
2. Avoir validé les différentes évaluations en session 5, 9 et 10 (obtenir un minimum de 10/20 à chaque examen)
3. Avoir validé les heures des différents stages en institutions et avoir obtenu une évaluation positive de la fiche d'évaluation incluant « terrain » et « compte-rendu » du stagiaire.
4. Produire un mémoire et le soutenir devant un jury. Ce mémoire doit être déposé au plus tard 365 jours après la dernière session. Par ailleurs, il pourra être publié sous forme d'article dans la revue « Musique-Thérapie-Communication », soit sous forme d'ouvrage aux Editions du Non Verbal/AMBx ou chez un éditeur de son choix.
5. Avoir validé les « savoir-être » et « savoir-faire » indispensables au bon exercice de la profession.

En cas de formation incomplète (sans spécialisation de 2^{ème} année) le centre de formation se laisse la possibilité de fournir une « Attestation de formation à la musicothérapie » après étude du dossier de chaque candidat.

Pour plus de renseignements concernant des aménagements de formation, contacter la responsable pédagogique :

coordination.pedagogie@amb-musicotherapie.fr

VII- Encadrement et formateurs

1-Encadrement

-Responsable de la formation : **Patrick BERTHELON**, musicothérapeute, psychothérapeute, formateur au centre de formation Générations, secteur gériatrie et maladie d'Alzheimer. Fondateur de la SFM. Membre du conseil d'administration de la FFM, superviseur auprès du registre professionnel de la FFM, musicien professionnel

-Conseillé scientifique : **Dr Joël LEREUIL**, psychiatre à Dijon, musicothérapeute

-Coordination pédagogique : **Julie GEBEL**, musicothérapeute à Dijon, déléguée régionale du collège de musicothérapeute BFC

-Stratégie de communication et de développement : **Lise HENRY**, musicothérapeute, chargée de veille et marketing de contenu SFM

2- Comité pédagogique

Dr Joël LEREUIL, psychiatre, musicothérapeute

Matthieu REYNAUD, psychologue clinicien, Docteur en psychologie

Julie GEBEL, musicothérapeute, coordinatrice pédagogique

Lise HENRY, musicothérapeute

Patrick BERTHELON, musicothérapeute, psychothérapeute, Directeur

Michel LECAMP, psychologue clinicien

2-Formateurs

Laure BAYON, musicothérapeute

Emilie BELLANO, psychologue

Céline BELLANT, psychologue

Patrick BERTHELON, musicothérapeute et psychothérapeute

Julie BERTRAND, neuropsychologue

Christelle CARDIN, chanteuse professionnelle, musicothérapeute

Dr Louis CLAVE, psychiatre, musicothérapeute

Christophe COSTECEQUE, musicien, créateur d'objets sonores, spécialisé en Ethnomusicologie

Emilie DEMOND, musicothérapeute

Dr Nicole DUPERRET-GONZALEZ, psychiatre, musicothérapeute
Julie GEBEL, musicothérapeute
Doriane HENRIOT, musicothérapeute
Lise HENRY, musicothérapeute
Florent HIGUIER, musicothérapeute
Jean-François LABIT, musicothérapeute
Claire LACROIX, musicothérapeute, Enseignante certifiée d'éducation musicale, spécialisée dans la scolarisation des élèves en situation de handicap et Formatrice académique de l'académie de Créteil.
Dominique LARCHER, danseur et chorégraphe
Michel LECAMP, psychologue
Laëtitia LECRIVAIN, psychologue
Rova LEMARCHAND, sage-femme et musicothérapeute
Dr Joël LEREUIL, psychiatre
Claire MALAMA, musicothérapeute
Coralie MARIA, neuropsychologue
Justine NIEKRASZ, psychologue et musicothérapeute
Matthieu REYNAUD, psychologue clinicien
Barbara ROSENSTIEHL, musicothérapeute
Alexandra ROUMAUD, psychologue
Julie SANCHEZ, musicothérapeute
Dr Dominique SANDRE, pédiatre spécialisé en puériculture
Damien SCHMUTZ, percussionniste, musicien et pédagogue, spécialisé en percussions corporelles
Antoine VINTER, psychologue clinicien spécialisé en neuropsychologie

3-Membres du comité d'honneur

Monsieur le Professeur Bernard BONIN, psychiatrie, Pôle Neurosciences et Chirurgie Réparatrice, CHU Dijon
Monsieur le Professeur Paul BIZOUARD, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au CHU St Jacques de Besançon
Monsieur le Docteur Rolando BENENZON, psychiatre et musicothérapeute à Buenos Aires
Monsieur le Docteur Pierre BESSE, praticien hospitalier, chef de pôle, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, inter secteur sud de Côte d'Or
Monsieur le Docteur Jean-Pierre CAPITAIN, psychiatre, médecin chef du pôle II au CH La Chartreuse de Dijon
Madame le Docteur Séverine HERNANDEZ, psychiatre au CH La Chartreuse de Dijon
Monsieur le Docteur Stéphanie LECLERCQ, praticien hospitalier en pédopsychiatrie au CH la Chartreuse et CHU de Dijon
Monsieur le Docteur Gérard MILLERET, psychiatre, médecin chef du pôle B au CH la Chartreuse de Dijon

Monsieur le Docteur Jean-Damien BARRA, psychiatre praticien au CH la Chartreuse de Dijon

Madame le Docteur Cécile JACOB, pédopsychiatre au CH la Chartreuse de Dijon

Madame le Docteur Isabelle ROYER, médecin chef interniste au CH la Chartreuse de Dijon

Monsieur le Docteur Pierre MALBRANCHE, pédopsychiatre au CH la Chartreuse de Dijon

Monsieur le Docteur Henri SARRE, pédopsychiatre en Suisse

Madame Christelle VIODE, psychologue clinicienne, psychanalyste à Dijon, docteur en psychologie clinique et en psychopathologie, Maître de conférences

VIII-Tarifs

1-Formation à la musicothérapie clinique

Adhésion AMB : 120€

-Prise en charge institutionnelle :

1^{er} module de sensibilisation : 480€

1^{er} cycle (1^{ère} année) : 4010€

2^{ème} cycle (2^{ème} année) : 4010€

2^{ème} module de suivi personnalisé : 480€

Cursus complet : 1019h, soit 9100€

-Candidats non pris en charge :

1^{er} module de sensibilisation : 240€

1^{er} cycle (1^{ère} année) : 2000€

2^{ème} cycle (2^{ème} année) : 2000€

2^{ème} module de suivi personnalisé : 240€

Cursus complet : 1019h, soit 4600€

Pour plus de renseignements concernant des aménagements financiers, contacter le secrétariat : accueil@amb-musicotherapie.fr

2- Formations thématiques et cours à distance

Chaque formation thématique en présentiel dure 2 ou 3 jours (14h ou 21h. Possibilité pour les extérieurs de s'inscrire sous réserve de place concernant les modules de spécialisations, aux tarifs ci-dessous :

Tarifs 2 jours

-Prise en charge institutionnelle : 360€

-Candidat non pris en charge : 180€

Tarifs 3 jours

-Prise en charge institutionnelle : 480€

-Candidat non pris en charge : 240€

Chaque cours « THEMAMB » à distance dure 3h

Une communication est réalisée chaque mois sur les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/AMBOURGOGNE/> Tarif : 30€

IX- Dates retenues 2025-2026

1-Formation à la musicothérapie clinique

1 ^{ère} année		
1 ^{er} cycle de SESSIONS (en présentiel)	GROUPE A	GROUPE B
1	20-24/01/2025	29/09-03/10/2025
2	17-21/03/2025	01-05/12/2025
3	02-06/06/2025	12-16/01/2026
4	15-19/09/2025	09-13/03/2026
5	17-21/11/2025	18-22/05/2026
THEMAMB (visio en direct 9h-12h ou en différé sous réserve de modification)	GROUPE A	GROUPE B
A VINTER Le cerveau et les fonctions cognitives	25/01/2025	31/01/2026
JF LABIT Place et rôle du Musicothérapeute au sein d'un CATTP ambulatoire, CMP et Clinique	22/02/2025	28/02/2026
JF LABIT Musicothérapie et accompagnement des troubles du sommeil, des réveils nocturnes	26/04/2025	25/04/2026
M REYNAUD Etats dépressifs : Approches cliniques, psychopathologiques et thérapeutiques	24/05/2025	30/05/2026
A ROUMAUD Le corps en musicothérapie	28/06/2025	27/06/2026
L HENRY Le montage en U	30/08/2025	29/08/2026
C LACROIX Musique, école et handicap au temps de l'inclusion scolaire	27/09/2025	26/09/2026
Julie BERTRAND Trouble Déficitaire et de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDA/H) – Quels signes cliniques ? Vers qui orienter ? Comment les accompagner ?	18/10/2025	17/10/2026
L HENRY Musicothérapie et TCA	29/11/2025	28/11/2026
2 ^{ème} année		
2 ^{ème} cycle de SESSIONS (en présentiel)	GROUPE A	GROUPE B
6	02-06/02/2026	29/06-03/07/2026

7	20-24/04/2026	05-09/10/2026
8	15-19/06/2026	07-11/12/2026
9	21-25/09/2026	08-12/02/2027
10	23-27/11/2026	12-16/04/2027
Spécialisation au choix (en présentiel)	GROUPE A	GROUPE B
Enfance et développement		
Pratiquer le chant prénatal	09-11/01/2026	08-10/01/2027
Accompagner le nouveau-né et sa famille en néonatalogie : favoriser enveloppement et développement grâce à la musicothérapie	06-08/03/2026	05-07/03/2027
Favoriser la prise en charge et le développement du tout-petit ; conforter le lien et son développement par la musique	10-12/04/2026	09-11/04/2027
OU Handicap/ polyhandicap et TSA		
Améliorer la qualité de vie du patient douloureux et/ou en fin de vie grâce à la musicothérapie	12-14/06/2026	11-13/06/2027
Pratiquer la musicothérapie réceptive	16-18/10/2026	15-17/10/2027
Favoriser la prise en charge de la personne souffrant de TSA, d'handicap ou de polyhandicap ; communiquer et créer du lien grâce à la musique	13-15/11/2026	19-21/11/2027
Atelier au choix (en présentiel)	GROUPE A	GROUPE B
Atelier « Tissons, coopérons » : favoriser et développer la créativité, l'écoute et les techniques de percussions	21-22/03/2026	20-21/03/2027
Atelier « Dansons, communiquons » : favoriser et développer l'expression corporelle, la découverte de soi et des autres à travers le mouvement	30-31/05/2026	29-30/05/2027
Atelier « Chantons, vocalisons » : explorer tout notre potentiel vocal	12-13/09/2026	11-12/09/2027

3 ^{ème} année		
	GROUPE A	GROUPE B
Module complémentaire : suivi personnalisé des pratiques, supervision	07-09/06/2027	11-13/10/2027
Supervision (en visio 9h-12h ou 14h-17h)	20/03/2027	11/12/2027
Fin de formation et date limite de	27/11/2027	16/04/2028

restitution du mémoire		
------------------------	--	--

2- Formations thématiques et cours à distance

Formations thématiques pour « non musicothérapeutes » (en présentiel)	
Sensibilisation à la musicothérapie (obligatoire pour formation longue)	
AMB Dijon	27-29/01/2025
AMB Dijon	26-28/05/2025
AMB Dijon	20-22/10/2025
Favoriser la prise en charge de la personne âgée par l'utilisation de la musique et l'aménagement de son environnement sonore	07-09/11/2025

Formations thématiques pour « musicothérapeutes certifiés ou en cours de certification » (en présentiel)	
Utiliser le Modèle BERTHELON dans une pratique de musicothérapie en institution gériatrique (sur 3 weekends) tarif spécial, se renseigner auprès du secrétariat)	11-12/10/2025 06-07/12/ 2025 07-08/02/2026

Formations dispensées pour les spécialisations qui restent ouvertes aux musicothérapeutes certifiés sous réserve de place disponible (en présentiel)	
Pratiquer le chant prénatal	10-12/01/2025
Accompagner le nouveau-né et sa famille en néonatalogie : favoriser enveloppement et développement grâce à la musicothérapie	28/02- 02/03/2025
Favoriser la prise en charge et le développement du tout-petit ; conforter le lien et son développement par la musique	04-06/04/2025
Améliorer la qualité de vie du patient douloureux et/ou en fin de vie grâce à la musicothérapie	27-29/06/2025
Pratiquer la musicothérapie réceptive	17-19/10/2025
Favoriser la prise en charge de la personne souffrant de TSA, d'handicap ou de polyhandicap ; communiquer et créer du lien grâce à la musique	14-16/11/2025
Atelier " Tissons, coopérons ": favoriser et développer la créativité, l'écoute et les techniques de percussions	22-23/03/2025
Atelier " Dansons, communiquons ": favoriser et développer l'expression corporelle, la découverte de soi et des autres à travers le mouvement	17-18/05/2025

Atelier " Chantons, vocalisons " : explorer tout notre potentiel vocal	13-14/09/2025
THEMAMB communs aux spécialisations (visio en direct 9h-12h ou en différé) accessibles aux professionnels (sous réserve de modifications)	
A VINTER Le cerveau et les fonctions cognitives	25/01/2025
JF LABIT Place et rôle du Musicothérapeute au sein d'un CATTP ambulatoire, CMP et Clinique	22/02/2025
JF LABIT Musicothérapie et accompagnement des troubles du sommeil, des réveils nocturnes	26/04/2025
M REYNAUD Etats dépressifs : Approches cliniques, psychopathologiques et thérapeutiques	24/05/2025
A ROUMAUD, Le corps en musicothérapie	28/06/2025
L HENRY Le montage en U	30/08/2025
C LACROIX Musique, école et handicap au temps de l'inclusion scolaire	27/09/2025
Julie BERTRAND Trouble Déficitaire et de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDA/H) – Quels signes cliniques ? Vers qui orienter ? Comment les accompagner ?	18/10/2025
L HENRY Musicothérapie et TCA	29/11/2025
THEMAMB supplémentaires (visio en direct 9h-12h ou en différé) hors spécialisations accessibles aux étudiants qui le souhaitent et aux professionnels (sous réserve de modifications)	
Aurélie NURY Le DESCAM, outil d'évaluation et de suivi en musicothérapie (seulement pour les professionnels)	15/03/2025
Matthieu REYNAUD Supervision	29/03/2025
Julie SANCHEZ Musicothérapie et psychopathologies du travail : Burn-out, dépression	12/04/2025
Laëtitia LECRIVAIN Utiliser la musique auprès de personnes présentant une maladie neuro-évolutive type Alzheimer	14/06/2025
Alexandra ROUMAUD Transfert et contre transfert	13/09/2025
Alexandra ROUMAUD Contenance et posture contenante en musicothérapie	15/11/2025
Patrick BERTHELON Supervision	13/12/2025

Renseignements : coordination.pedagogogie@amb-musicotherapie.fr
Fiches d'inscriptions détaillées sur <http://www.amb-musicotherapie.fr>

X- Chiffres et Statistiques

Mise à jour avril 2024

- ♦ L'AMB accueille aujourd'hui **en moyenne 20 étudiants par promotion**
- ♦ L'AMB accueille **2 promotions par an depuis 2011**
- ♦ **Statistiques de réussite**

Promotions	Taux de réussite et validation
2007	75%
2008	61%
2009	46%
2010	50%
2011	70%
2012	69%
2013	69%
2014	71%
2015	72%
2016	67%
2017	72%
2018	52% (En cours, cause décalage COVID)
2019	53% (En cours, cause décalage COVID)
2020 à 2024	<i>En cours, non chiffrable</i>

- ♦ Le taux de réussite ci-dessus se rapporte aux stagiaires inscrits ayant terminé leur cursus complet (cours + stages) et ayant validé leur certification après l'écriture et la soutenance d'un mémoire professionnel clinique.
- ♦ **100% des étudiants terminant leur cursus complet (cours ; stages ; mémoire) obtiennent la certification AMB.**
- ♦ A ce jour, **252 personnes sont certifiées par l'AMB**
- ♦ **Insertion professionnelle** : des enquêtes sont faites régulièrement pour évaluer la qualité de l'insertion professionnelle suite à la certification. Toutefois, le faible taux de retours à ces enquêtes ne permet pas de produire des statistiques fiables sur cette thématique. Il est donc difficile de dénombrer

précisément l'insertion professionnelle des praticiens en musicothérapie clinique.

- ♦ **Débouchés** : les étudiants certifiés utilisent la musicothérapie dans leur pratique professionnelle initiale, ou exercent uniquement en tant que praticien à la musicothérapie clinique. Le terrain d'action est large : libéral, milieu hospitalier, médico-social, petite enfance, EHPAD ...

Atelier de Musicothérapie de Bourgogne

12, rue Georges DUHAMEL

21600 LONGVIC

Association n° : W212003949 N° Activité : 26210234321

N° Siret : 490660826 00028 Code APE: 9499Z

Tél. : 03.80.66.22.55 Port : 06.89.28.82.21

E-mail : accueil@amb-musicotherapie.fr

Lieu de formation : Parc Tertiaire des Grands Crus - 60, avenue du 14 juillet- Bât. J, RDC
21300 CHENOVE

Fiche de pré-inscription à l'AMB

Année :

- ✓ **Formation AMB Dijon : Groupe A (promotion de janvier)**
- Groupe B (promotion de septembre)**

A envoyer exclusivement par mail en PDF

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

E-mail :

Téléphone fixe :

Portable :

Profession :

Pratiquez-vous une activité artistique ?

Dans votre profession, utilisez-vous la musique, la danse... ?

Observations éventuelles :

Etes-vous pris en charge par votre employeur ?

oui **non**

- Pour les personnes prises en charge par l'employeur ou un organisme, l'inscription n'est prise en compte qu'après réception de l'attestation de prise en charge et le retour de la convention.
- Pour les personnes non prises en charge, un premier versement de 120€ (adhésion) est demandé à l'inscription. Un acompte de 250€ devra accompagner la signature du contrat de formation professionnelle.

➤ **Veillez préciser vos objectifs et attentes relatifs à cette formation sur papier libre.**

Date :

Signature :



PARTENARIATS

Centre Hospitalier La Chartreuse à Dijon

Membre de la Société Française de Musicothérapie (SFM)

Membre de la Fédération Française des Musicothérapeutes (FFM)

Membre de la World Federation of Music Therapy (WFMT)



CERTIFICATION QUALITÉ



RÉFÉRENCEMENT



AMB

Atelier de Musicothérapie de Bourgogne

CONTACT

Bureau et siège social

12, rue Georges Duhamel – 21600 LONGVIC

Tél : 03.80.66.22.55 Port : 06.89.28.82.21

E-mail : accueil@amb-musicotherapie.fr